

# GUIDE ETUDIANT – AI2 & AI3 réinscrits

## Préinscription sur l'application « Coriandre »

### 1- Se connecter à l'application

Lien « [Étudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2018/2019](#) »

(navigateur préconisé : Firefox. Internet Explorer non supporté)

entre le 11 juillet et le 4 août puis entre le 8 août et le 18 août 2019 (minuit)

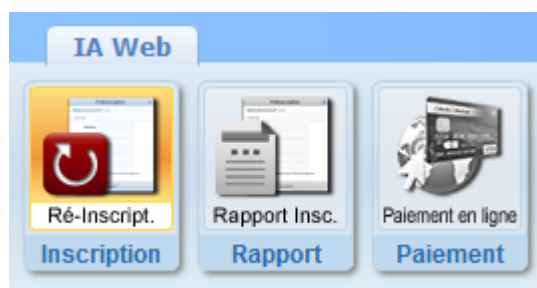
*Pour des raisons de maintenance informatique, le site de pré-inscription en ligne sera inaccessible du 5 au 7 août 2019 inclus*

Pour effectuer une pré-inscription en ligne :

- Réinscrits : identifiant informatique INSA (au format pnom01) et mot de passe.

### 2- Commencer la saisie de son dossier

Cliquez sur « **Ré-inscription** » pour les étudiants déjà inscrits à l'INSA Strasbourg en 2018/2019.



Les champs obligatoires \* doivent être renseignés.

Vous pouvez afficher une « aide » en survolant l'icône

A la fin de chaque page, cliquez sur le bouton et/ou



#### 2.1 Onglet « Informations Générales »

[Info. Générales](#) | [Titres d'Accès](#) | [Formations Envisagées](#) | [Cursus de l'Etudiant](#) | [Situ. Sociale](#) | [Pièces Jointes](#) | [Renseignements Divers](#)

- **INE ou BEA** : voir relevé de notes du baccalauréat.
- **N° Certificat CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus) : voir Attestation d'acquiescement ou d'exonération obtenue sur le site du CROUS [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr).  
Exemple : STR9-YOJAUL-29.  
*Ce n° est obligatoire, si vous ne le saisissez pas votre inscription ne pourra pas être validée.*
- **Numéro de Sécurité Sociale** : figure sur la Carte vitale. Il s'agit du n°INSEE.  
Saisir votre propre n° de Sécurité sociale et non celui d'un de vos parents.  
*Si vous ne le connaissez pas, laisser la rubrique en blanc et cocher « Code Inconnu ».*

- **Situation professionnelle** : à renseigner si vous êtes salarié, ainsi que le nom de l'entreprise.

## 2.2 Onglet « Titres d'Accès »


Info. Générales	<b>Titres d'Accès</b>	Formations Envisagées	Cursus de l'Etudiant	Situ. Sociale	Pièces Jointes	Renseignements Divers
-----------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	---------------	----------------	-----------------------

- **Baccalauréat ou équivalent permettant d'accéder à l'enseignement supérieur français** :  
Pour les ré-inscrits : la rubrique est masquée (déjà saisie précédemment).
- **Diplôme / Autre titre d'accès à la formation souhaitée** :  
Pour les ré-inscrits : la rubrique est masquée (déjà saisie précédemment).
- **Admis sur concours** :  
*Il s'agit du Concours sur titre qui vous a donné accès à une formation lors de votre 1<sup>ère</sup> inscription à l'INSA.*  
Pour les ré-inscrits : la rubrique est masquée (déjà saisie précédemment).
- **Dernier établissement fréquenté** :  
Pour les ré-inscrits : il s'agit de l'INSA Strasbourg.

## 2.3 Onglet « Formations envisagées »

Info. Générales	Titres d'Accès	<b>Formations Envisagées</b>	Cursus de l'Etudiant	Situ. Sociale	Pièces Jointes	Renseignements Divers
-----------------	----------------	------------------------------	----------------------	---------------	----------------	-----------------------

Cet onglet vous permet de saisir la ou les formation(s) à laquelle (auxquelles) vous souhaitez vous inscrire.

➔ Cliquez sur le bouton 

*Les rubriques suivantes doivent être complétées **obligatoirement** :*

**Etudiants ayant intégré AI par la voie du concours Architecte (y compris les STH1 qui ont réussi le concours Architecte) :**

- **Diplôme** :  
Sélectionnez « DA - Diplôme d'architecte ».
- **Parcours type** :  
Sélectionnez « BAIA - Double-cursus 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année Architecture et Ingénierie ».
- **Niveau** :  
Sélectionnez « Deuxième année » (AI2) ou « Troisième année » (AI3).
- **Parcours** :  
Sélectionnez « AI1-AI-A – Architecture et Ingénierie »
- **Type d'inscription** :  
Sélectionnez « Principale »
- **Régime d'inscription** :  
Sélectionnez « Formation initiale hors apprentissage »

**Etudiants ayant intégré AI par la voie du recrutement Ingénieur (hors concours Architecte)**

- **Diplôme** :  
Sélectionnez « Diplôme Ingénieur en ... (spécialité G ou GC ou GCE) ».
- **Parcours type** :  
Sélectionnez « Double-cursus 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année Architecture et Ingénierie spécialité ... ».
- **Niveau** :  
Sélectionnez « Deuxième année » (AI2) ou « Troisième année » (AI3).
- **Parcours** :  
Sélectionnez « Architecture et Ingénierie – spécialité ... »
- **Type d'inscription** :  
Sélectionnez « Principale »
- **Régime d'inscription** :  
Sélectionnez « Formation initiale hors apprentissage »

**Tableau récapitulatif « Doubles cursus Architecte – Ingénieur (AI) »**

Inscription en :	Voie d'accès	1 <sup>ère</sup> inscription	Type d'inscription	2 <sup>ème</sup> inscription	Type d'inscription
AI2 AI3	Concours architecture	Diplôme Architecte	Principale		
	Ingénieur	Diplôme Ingénieur	Principale		

## 2.4 Onglet « Coursus de l'étudiant »

Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées **Cursus de l'Etudiant** Situ. Sociale Pièces Jointes Renseignements Divers

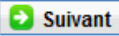
- Pour les ré-inscrits : la rubrique est masquée (déjà saisie précédemment).

## 2.5 Onglet « Situation sociale »

Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées Coursus de l'Etudiant **Situ. Sociale** Pièces Jointes Renseignements Divers

- **Etape 1 -Mutuelle**

**La Responsabilité civile est obligatoire.** Elle vous couvre pour les dommages que vous causez à autrui dans votre vie privée et dans votre vie d'étudiant. Elle est exigée pour les stages.

Cliquez sur le bouton 

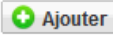
- **Etape 2 -Ressources**

Renseignez les différentes rubriques.

Les informations relatives au **Responsable légal (tuteur) 1** doivent être **obligatoirement** renseignées (Nom et prénom, catégorie socio-professionnelle et profession).

Cliquez sur le bouton 

- **Etape 3 – Bourses**

Si vous bénéficiez d'une bourse, cliquez sur le bouton 

Renseignez les différentes rubriques.

**La notification conditionnelle d'attribution de bourses (recto/verso) est obligatoire.** En cas de dossier de **bourse « en instance »**, le paiement des droits d'inscription sera exigé. En cas d'attribution tardive de la bourse, cette somme vous sera remboursée sur présentation de la notification.


## 2.6 Onglet « Pièces Jointes »

Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées Coursus de l'Etudiant Situ. Sociale **Pièces Jointes** Renseignements Divers

- **NOUVEAU Dématérialisation des pièces justificatives**

A partir de cette rentrée pour valider votre pré-inscription en ligne, vous devrez numériser vos pièces justificatives et les déposer dans cet onglet.

Chaque pièce-justificative ne devra pas excéder 2MB et devra être dans l'un des formats suivants : .pdf, .jpg, .jpeg, .png (veillez à la lisibilité des documents déposés)

Cliquez sur le bouton  pour ajouter un document.

Vous verrez apparaître de manière éphémère, en haut à droite dans un encadré vert, le message suivant : « Succès – Le document a bien été ajouté dans l'espace étudiant ».

*Notez qu'aucun accusé de réception du dépôt des pièces justificatives en ligne ne vous sera adressé. Si votre dossier est incomplet, vous en serez informé par mail ultérieurement.*

## 2.7 Onglet « Renseignements Divers »

Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées Coursus de l'Etudiant Situ. Sociale **Renseignements Divers**

- **Renseignements divers**

Accord réception SMS si alerte sécurité (O/N) ? :

Dans le cadre des mesures de sécurité mises en place par les établissements, l'INSA Strasbourg vous donne la possibilité de recevoir un SMS d'alerte, directement sur votre téléphone portable.

C'est ainsi que lors de la saisie de votre pré-inscription sur l'application Coriandre, vous pourrez renseigner votre choix (Oui ou Non) dans l'onglet « Renseignements Divers », **Accord réception SMS si alerte de sécurité (O/N).**

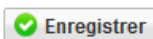
Nous vous invitons vivement à suivre cette démarche de manière à être tenu informé en temps réel.

- **Charte informatique et Règlement Intérieur** (les 3 documents ci-dessous sont accessibles par un simple clic)

[Charte de bon usage de l'informatique](#) : pour valider votre inscription, vous devez vous engager à respecter cette charte.

[Règlement intérieur](#) et [Note RGPD \(Règlementation Générale de Protection des Données\) NOUVEAU](#) : pour valider votre inscription, vous devez attester avoir pris connaissance de ces 2 documents.

Cliquer sur le bouton



### 3- Valider votre demande de pré-inscription

→ Cliquez sur le bouton puis (en effet, l'ouverture de la fenêtre d'impression de votre « Dossier de pré-inscription » est **obligatoire** pour valider votre pré-inscription. Vous n'êtes pas obligé de procéder à l'impression papier de ce document).

Le « Dossier de pré-inscription » est un document récapitulatif des informations saisies lors de votre préinscription en ligne. Ce dernier indique également le montant des droits d'inscription que vous aurez à régler (sous réserve de vérification par le Service scolarité).

**Se déconnecter en cliquant sur le bouton en haut à droite**

- **Étudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2018/2019**

**NOUVEAU** Paiement en ligne des droits d'inscription

À l'issue de la validation de votre pré-inscription en ligne, le Service scolarité procédera à la vérification de votre dossier et vous donnera l'accès pour le paiement en ligne des droits de scolarité par carte bancaire en 1 fois ou en 3 fois (vérifiez au préalable le montant de votre plafond autorisé). Un mail vous notifiant que le paiement en ligne est à présent disponible et vous indiquant la démarche à suivre vous parviendra dans les jours suivant votre préinscription (sauf durant la période de fermeture du Service scolarité du 27 juillet au 18 août 2019).

**Il est fortement recommandé de payer en ligne par carte bancaire via le prestataire PAYBOX.** Si le paiement est accepté, vous recevrez un mail de confirmation à votre adresse mail INSA.

Autres modalités de règlement des droits d'inscription :

soit par un **paiement en 3 fois** :

- par prélèvement (transmettre un RIB à : [scolarite@insa-strasbourg.fr](mailto:scolarite@insa-strasbourg.fr)). Une autorisation de prélèvement ainsi qu'un échéancier vous seront remis ultérieurement. Échéances des prélèvements 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre.

soit par un **versement unique** :

- par virement sur le compte bancaire de l'agent comptable de l'INSA Strasbourg (le RIB vous a été transmis dans le mail de la scolarité). Pensez à indiquer le nom, le prénom et la classe de l'étudiant dans l'intitulé du virement ;
- par chèque bancaire à transmettre au Service scolarité (chèque à libeller au nom de l'« agent comptable de l'INSA Strasbourg », inscrire le nom et le prénom de l'étudiant au dos du chèque) ;
- en espèces (se présenter au Service scolarité).

*Si vous optez pour l'un de ces moyens de paiement, votre inscription ne sera validée qu'à réception du paiement des droits d'inscription.*

### 4- Procédure de paiement en ligne des droits d'inscription

(uniquement pour les étudiants déjà inscrits à l'INSA Strasbourg en 2018/2019)

Lorsque vous aurez reçu le mail vous notifiant que le paiement en ligne est à présent disponible, vous devrez vous reconnecter sur l'application de pré-inscription en ligne (voir lien au début de ce document).



→ Cliquez sur le bouton

Sélectionnez votre mode de règlement : en 1 fois ou en 3 fois.

Saisir les informations figurant sur votre carte bancaire (vérifiez au préalable le montant de votre plafond autorisé) puis cliquez sur un bouton rectangulaire à bords arrondis de couleur bleue avec le mot ' Valider ' écrit en blanc.

Une fenêtre vous notifie le résultat du paiement. Puis cliquez sur

un bouton rectangulaire à bords arrondis de couleur gris clair avec le texte ' Retour commerce ' écrit en gris.

**Se déconnecter en cliquant sur le bouton en haut à droite**



**Pour toute question TECHNIQUE, vous pouvez écrire à : [dsin.support@insa-strasbourg.fr](mailto:dsin.support@insa-strasbourg.fr)**  
**Pour toute autre question, vous pouvez écrire à : [scolarite@insa-strasbourg.fr](mailto:scolarite@insa-strasbourg.fr)**